



Une trace sur mon casier judiciaire nuira-t-elle à mon avenir ?

Par **karoutcho**, le **04/12/2008** à **20:43**

Bonjour,

Je reviens sur votre site après vous avoir posé une question à laquelle vous m'avez gentiment répondu.

J'ai actuellement 18 ans, et il y a un an, j'ai dérobé 10€ lors d'une fête, et il se trouve que je n'étais pas le seul à l'avoir fait et qu'il y a eu une plainte déposée à la Police qui m'a alors convoquée et à laquelle j'ai avoué mes torts.

Seulement voilà, depuis ces faits, je n'ai rien reçu comme convocation.. Vous m'aviez répondu que l'affaire était sûrement classée, et que normalement il n'y aurait plus de trace de cette même affaire sur mon casier judiciaire.

Mais étant étudiant en L1 de droit et souhaitant faire de juge mon métier, j'ai vraiment très peur qu'une telle trace me poursuive toute ma vie et m'empêche d'exercer la profession à cause d'un délit que je regrette déjà depuis un an.

Pourriez vous m'indiquer si mes craintes sont fondées ou si normalement tout devrait bien se passer ?

Merci beaucoup